

Attribution de subventions à l'Université de Franche-Comté et à diverses associations étudiantes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission de l'Enseignement, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1999, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Somme attribuée en 1998	Montant de la subvention sollicitée en 1999	Somme proposée en 1999
Université de Franche-Comté Opération Portes Ouvertes aux lycéens	15 000 F	18 000 F	18 000 F
Université de Franche-Comté - Participation réalisation de l'Agenda de l'Etudiant et des Elèves de Terminales	50 000 F	50 000 F	50 000 F
Université Ouverte 30-32 rue Mégevand 25030 Besançon Cedex	90 900 F	100 000 F	100 000 F
IUT de Besançon Département Info-Comm Journée «Outils de Veille»		non précisé	5 000 F
Association La Besace BDE ENSMM Edition du guide		non précisé	10 000 F

En cas d'accord, ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours :

. chapitre 92.23 article 65731 code service 10000 pour les deux premières attributions, soit 68 000 F

. chapitre 92.23 article 6574 code service 10000 pour les trois dernières attributions, soit 115 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 1999